

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES ANCIENS

Lundi 6 octobre 2025 à 09h30

Présent(e)s :

Mmes Janine Berberat, Marie-Christine Fouvry-De Bergen, Marianne Houriet, Josiane Magnenat

Gabriella Melis-Castiglione (vient-ensuite)

MM. David Baddeley, Michel Emmert, Patrick Hess, Jean-François Léger, Nicolas Muller, José Pittet, Jean-Marc Siegrist, Olivier Siegrist, Claude Signorelli, Jean-Pierre Waefler

M. Guy Lavorel, Maire

M. Alexandre Moraga, Président du Conseil municipal

M. Grégoire Odier, Conseiller administratif délégué

Mme Dominique Schupbach, Secrétaire générale adjointe

Excusé.es : Mme Georgette Pugin, membre et M. Fabrice Calame, Conseiller administratif

Absents : MM. Philippe Cerutti et Robert-Haldi, membres.
MM. Alexandre Hawthorne, Thomas Jordi, Claude Schiffer (viennent- ensuite)

PV : Mme Léa Boisadam

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et mots de bienvenue de M. Grégoire Odier, Conseiller administratif en charge du social
2. Tour de table et présentation de chacun et chacune
3. Élection à la Présidence
4. Élection au bureau
5. Brève présentation du fonctionnement du Conseil des Anciens
6. Divers

M. G. Odier ouvre la séance à 09h41 et souhaite la bienvenue à tous.

En préambule, il excuse son collègue M. F. Calame, Conseiller administratif, ainsi que Mme G. Pugin.

Il précise par ailleurs que M. G. Lavorel rejoindra la séance à 10h00.

1. Accueil et mots de bienvenue de Monsieur Grégoire Odier, Conseiller administratif en charge du social

M. G. Odier félicite les nouveaux membres pour leur élection par le Conseil municipal et remercie les anciens membres du CdA pour le travail accompli au service de la commune, soulignant leur contribution précieuse à son développement. Il exprime également sa gratitude envers les nouveaux membres pour leur engagement et leur volonté de s'investir pour Troinex. M. G. Odier rappelle l'importance du Conseil des Anciens, outil essentiel de communication entre la Municipalité et les aînés.

M. G. Odier souligne que la prise en compte des besoins des seniors constitue une tâche communale à part entière et qu'il est primordial de maintenir un lien constant entre le Conseil des Anciens, représentant une tranche significative de la population, et la Mairie, afin que cette dernière reste consciente de ces problématiques.

M. G. Odier remercie ainsi les membres du Conseil des Anciens pour la transmission d'informations précieuses à la Municipalité. Il prend pour exemple le rapport de communication établi récemment, ainsi que la question des bancs publics, qu'il juge particulièrement utile pour identifier les besoins spécifiques des seniors, besoins auxquels il reconnaît ne pas toujours être sensible lui-même. M. G. Odier est conscient de l'importance de ces remontées d'informations et assure vouloir développer plusieurs projets en lien avec son dicastère, en collaboration avec le Conseil des Anciens. Il souligne sa volonté de faire évoluer ensemble ces initiatives et réaffirme sa disponibilité pour toute discussion. En conclusion, M. G. Odier se réjouit du rayonnement du Conseil des Anciens, citant en exemple la présentation qui en a été faite à M. Alexandre Chevalier, Maire adjoint à la mairie de Lyon, lequel a salué l'utilité et la pertinence de cet organe. Il indique que même la Ville de Lyon envie à Troinex son Conseil des Anciens, reconnu désormais au-delà des frontières communales et nationales.

2. Tour de table et présentation de chacun et chacune

Mme J. Magnenat, domiciliée à Troinex depuis 1979 et membre du CdA depuis 2014, se présente en tant que secrétaire-trésorière sortante du Conseil des Anciens.

M. J.-P. Waepler, conseiller municipal dans le passé et membre du Conseil des Anciens depuis plusieurs années, indique s'occuper activement de l'atelier informatique et faire partie du groupe communication. Il se réjouit de poursuivre le travail engagé.

M. J.-F. Léger, qui occupait la fonction de vint-ensuite lors de la précédente législature, remercie le Conseil municipal pour sa nomination. Il rappelle avoir eu l'honneur de représenter le Conseil des Anciens à la Plateforme du Réseau Seniors de Genève aux côtés de la présidente et confirme son intention de poursuivre sa participation à ces séances.

M. P. Hess, membre du Conseil des Anciens lors de la législature précédente, relève avoir collaboré avec un petit groupe sur les moyens de communication utilisés par la Commune envers la population. Un rapport qui évoque notamment la nécessité de revoir fondamentalement la conception actuelle du site web communal a été remis aux autorités en juin 2025. Il se réjouit de poursuivre le travail en concertation avec le groupe et les personnes en charge de la communication au sein de la Mairie.

M. O. Siegrist indique avoir participé à la précédente législature au sein du groupe « Troinex 2030 – Mobilité et Environnement », actuellement en pause. Il fait partie du groupe communication et se déclare très heureux de continuer à s'impliquer.

M. M. Emmert intègre pour la première fois le Conseil des Anciens et se dit curieux de tout apprendre.

M. J.-M. Siegrist, avocat toujours en activité, rejoint pour la première fois le Conseil des Anciens et se réjouit de découvrir les travaux du groupe et d'y contribuer.

M. N. Muller, membre du Conseil des Anciens depuis deux législatures et co-président pour la dernière, se réjouit de poursuivre son engagement au sein de la nouvelle équipe.

M. J. Pittet, membre depuis plusieurs années, précise qu'il habite la commune depuis 1973 et s'efforce de travailler au mieux pour le Conseil des Anciens.

Mme M. Houriet, médecin psychiatre domiciliée à Troinex depuis 1988 et membre de la précédente législature, fait de la lutte contre la solitude des aînés son cheval de bataille. Elle souhaite développer des activités collectives telles que la marche ou les jeux de société pour renforcer le lien social.

M. C. Signorelli, habitant de Troinex depuis 28 ans et ancien Carougeois, remercie les votants pour leur confiance et se réjouit d'apporter son aide au Conseil des Anciens.

Mme M.-C. Fouvy-de Bergen, Troinésienne de longue date et vient-ensuite l'an dernier, remercie les votants et se dit très heureuse de rejoindre le Conseil des Anciens

Mme G. Melis-Castiglione, résidant à Troinex depuis 1993, et vient-ensuite dans cette législature, explique qu'elle n'avait pas eu l'occasion de se présenter auparavant et que c'est Mme M.-C. Fouvy qui l'y a encouragée. Elle trouve particulièrement intéressant de pouvoir être informée de tout ce qui se passe au sein de la commune.

M. D. Baddeley indique s'être occupé, avec M. Jean-Pierre Waefler, des ateliers informatiques durant la dernière législature. Il faisait également partie du groupe communication et se réjouit de découvrir les projets de la nouvelle législature.

Mme J. Berberat, présidente sortante, installée à Troinex depuis 1981, mentionne son parcours professionnel dans l'administration, le secteur bancaire et l'assurance. Ancienne députée durant douze ans, elle dit avoir acquis une vision élargie des politiques en faveur des aînés à Genève. Elle a œuvré dans le domaine social et a siégé dans plusieurs conseils d'administration d'EMS. Ex-présidente de la Plateforme du Réseau Seniors de Genève, elle souhaite poursuivre la mission du Conseil des Anciens et mettre à disposition de la commune son réseau politique et administratif.

M. A. Moraga, élu de la liste commune, président du Conseil municipal et secrétaire général du Bureau central d'aide sociale, se présente brièvement.

M. G. Odier, conseiller administratif en charge du social, remercie la co-présidence, Mme J. Berberat et M. N. Muller, pour leur excellent travail accompli au cours des dernières années.

3. Élection à la Présidence

Seule la candidature de Mme J. Berberat a été reçue.

- **Mme J. Berberat est élue Présidente du Conseil des Anciens par acclamations.**

Mme J. Berberat, ci-après « la Présidente », remercie le Conseil des Anciens pour son élection et assure qu'ils trouveront en sa personne quelqu'un de très actif et engagé. Elle souligne que le Conseil des Anciens n'est pas inamovible, mais au contraire très souple, chacun y ayant un rôle à jouer. La Présidente rappelle qu'il s'agit d'une entité consultative et que, dans ce cadre, chaque membre est responsable de sa contribution et de son engagement. Elle indique enfin qu'il lui incombe, en tant que présidente, de passer à la suite de l'ordre du jour.

4. Élection au bureau

M. J.-P. Waefler se propose à la vice-Présidence.

- **M. J.-P. Waefler est élu par acclamations.**

Mme J. Magnenat se propose pour le poste de Secrétaire-Trésorière

- **Mme J. Magnenat est élue par acclamations.**

La Présidente relève que les personnes ayant pris des responsabilités, notamment au sein de groupes de travail, ont toujours intégré le bureau. Elle propose ainsi d'y inclure M. D. Baddeley et M. P. Hess, responsables respectivement du groupe informatique et du groupe communication. **Leur intégration est approuvée par acclamations.**

La Présidente propose de nommer M. J.-F. Léger au bureau en tant que délégué à la Plateforme du réseau seniors de Genève. Un point fixe à l'OJ est prévu à chaque plénière. Sont également déléguées à la Plateforme, Mmes G. Pugin et J. Berberat.

Acclamations.

La Présidente remercie les membres qui ont accepté de rejoindre le bureau.

5. Brève présentation du fonctionnement du Conseil des Anciens

Une présentation est affichée à l'écran.

La Présidente déroule la présentation et en donne la lecture.

La Présidente rappelle que le Conseil des Anciens (CdA) a pour mission d'impliquer les personnes à la retraite dans la vie communale et de renforcer les liens entre les habitants, la Mairie et le Conseil Municipal. Le CdA est composé d'un nombre de membres identique à celui du Conseil Municipal. Son élection intervient tous les cinq ans, au début de la législature, par le Conseil Municipal. Les membres doivent être en âge AVS et domiciliés dans la commune ; la parité entre femmes et hommes est souhaitée.

Le CdA peut être appelé à donner son avis sur les questions relatives à la vie communale, demander à être entendu par les commissions du Conseil municipal, participer à des activités d'intérêt communal, ou encore formuler des observations et propositions à l'attention des autorités locales.

Le fonctionnement du CdA repose sur plusieurs instances : la plénière, le bureau et les groupes de travail. La plénière se réunit cinq fois par an, le lundi matin de 9h30 à 11h30, autour de thèmes d'actualité, d'invités ou de visites, et se conclut par une verrée conviviale. Le bureau, composé notamment des responsables de groupes, se réunit environ dix jours avant chaque plénière afin de préparer les séances et d'assurer la gestion courante. Les groupes de travail sont constitués pour la durée du mandat ; leurs responsables siègent automatiquement au bureau.

Le secrétariat assure la rédaction des procès-verbaux des plénières et des réunions du bureau, l'enregistrement des séances, la tenue des listes de membres et des comptes, notamment pour les petites dépenses et achats de fonctionnement, et transmet également à la Mairie les « petits riens et petits plus » qui relayent certaines préoccupations des habitants.

La Mairie publie les PV sur le site communal Troinex.ch.

Parmi les activités spécifiques, il est relevé l'importance de l'atelier "Informatique", initié en 2018 et destiné à favoriser l'inclusion numérique des seniors. Les séances, individuelles ou collectives, abordent désormais également la gestion des fichiers, la photographie, la succession numérique ou la sécurité des données. Deux séries de quatre vendredis sont organisées chaque année, réunissant en moyenne quarante-cinq participants par série.

Le groupe "Communication", mis sur pied à la suite de remarques de la population, a mené un travail d'analyse sur la stratégie de communication de la commune. Son rapport, validé par la plénière du 18 juin 2025, a été transmis aux Conseillers administratifs et au Président du Conseil municipal. Le groupe reste chargé du suivi des recommandations émises.

Le groupe "Troinex 2030", centré sur les questions de mobilité et d'environnement, est actuellement en pause.

Le CdA entretient également un partenariat actif avec la Plateforme du Réseau Seniors de Genève, qui regroupe une centaine d'associations engagées dans les domaines du social, de l'habitat, des loisirs et des prestations aux aînés. Le CdA y est représenté par plusieurs délégués et siège dans les commissions «Politique globale des seniors» et «Habitat seniors». Un point fixe relatif à la Plateforme figure désormais à l'ordre du jour de chaque plénière.

Enfin, les travaux en cours concernent la poursuite des ateliers informatiques, le suivi des rapports sur la Ferme de la Culture et la communication, la finalisation des propositions de modification du règlement du CdA, la réactivation du groupe "Mobilité et Environnement", les échanges budgétaires avec la Mairie, ainsi que la mise en place d'événements intergénérationnels. Le CdA veille également à relayer les demandes et préoccupations exprimées par les habitants et à concrétiser les propositions formulées par ses membres.

La Présidente précise que la prochaine séance plénière est fixée **au lundi 1^{er} décembre 2025 à 9h30**. La convocation ainsi que l'ordre du jour seront transmis ultérieurement. Elle indique également que la prochaine séance du Bureau aura lieu le **lundi 17 novembre 2025 à 9h00**, la convocation et l'ordre du jour étant également à suivre.

La Présidente rappelle que la plénière demeure garante du bon fonctionnement des groupes de travail. Un retour régulier sur l'avancement de ces groupes est prévu lors des plénières, afin de permettre aux membres d'apporter leur soutien ou leur expertise sur certains projets spécifiques.

M.G. Lavorel rejoint la séance à 10h04.

La parole est cédée à Mme J. Magnenat, qui poursuit la présentation. Elle précise que le secrétariat assure la rédaction des procès-verbaux. Ceux-ci sont ensuite transmis pour relecture et correction, avant d'être envoyés à la Mairie afin que M. le Maire soit tenu informé. Une fois validé, le procès-verbal définitif est adressé aux membres du Conseil des Anciens, publié sur le site communal et transmis au Président du Conseil municipal, lequel le communique à l'ensemble des conseillers municipaux conformément au règlement. S'agissant des finances, il est relevé que le Conseil des Anciens ne perçoit aucune subvention ou cotisation. Les dépenses demeurent modestes et concernent principalement de la papeterie ou de menus achats. La Mairie rembourse les frais occasionnels. Mme J. Magnenat adresse ses remerciements à Mme J. Berberat et à MM. D. Baddeley, J.-P. Waepler et J.-F. Léger pour leur aide précieuse.

La parole est ensuite donnée à M. D. Baddeley, qui présente l'atelier informatique. Il rappelle que ce projet a débuté en 2018, à la suite du constat que de nombreuses personnes retraitées n'avaient pas eu l'occasion d'être formées aux outils numériques, contrairement aux jeunes générations. À l'origine, l'objectif était d'accompagner des personnes disposant de connaissances très limitées en informatique. Aujourd'hui, les difficultés concernent davantage l'usage des téléphones portables, dont le fonctionnement et la gestion des données se révèlent moins transparents. Il n'y a pas de présentation générale, l'accompagnement se faisant essentiellement sous forme d'aide individuelle, adaptée à chaque besoin spécifique.

M. J.-P. Waepler précise que les ateliers informatiques ont été relancés pour les quatre vendredis du mois de novembre. La salle des commissions est d'ores et déjà réservée et les personnes intéressées peuvent s'inscrire. Trois participants se sont déjà annoncés. Il encourage vivement les inscriptions afin de garantir la continuité et le succès de cette activité.

M. P. Hess présente ensuite la diapositive consacrée au groupe « Communication ». Il indique que le travail du groupe s'est concentré sur l'outil internet de la commune. Le constat partagé fait ressortir qu'un important travail reste à accomplir afin que le site soit plus clair et accessible pour le citoyen lambda. Il souligne la nécessité d'un véritable suivi pour que les propositions formulées soient effectivement mises en œuvre, rappelant qu'il s'agit d'un travail de fond et non d'un simple toilettage.

M. O. Siegrist présente le groupe « Troinex 2030 », consacré aux questions environnementales. Il rappelle que plusieurs réunions se sont tenues en 2023 et qu'une enquête a été menée auprès d'autres communes à caractère rural. Cette démarche a permis de constater que la commune de Troinex se montre particulièrement active dans la mise en œuvre de mesures en faveur de l'environnement. Le groupe s'est notamment occupé de la mise en place et du contrôle des bancs sur le territoire communal. M. O. Siegrist souligne qu'en matière d'animation communale, la répétition constitue souvent un atout : il n'est donc pas problématique de reconduire des événements déjà organisés, d'autant que l'année précédente avait été relativement pauvre en activités.

S'agissant de la Plateforme du Réseau Seniors de Genève, M. J.-F. Léger indique que la dernière plénière s'est tenue en septembre. Le thème abordé portait sur le mandat pour cause d'inaptitude, un sujet qui pourrait donner lieu à une discussion plus approfondie. Il rappelle que toute personne peut, avec le temps, perdre partiellement ou totalement sa capacité de discernement. Le mandat pour cause d'inaptitude constitue un moyen d'anticiper cette éventualité, en désignant à l'avance un tiers, qu'il s'agisse d'un membre de la famille, d'un ami ou d'une connaissance, habilité à intervenir et à agir dans l'intérêt de la personne concernée en cas de perte de discernement.

La Présidente souhaite ajouter quelques éléments, compte tenu de la présence des autorités communales. Elle rappelle qu'une grande consultation a été faite en novembre 2024 auprès de tous les seniors du canton. De ce panel des seniors sont nées les Assises de la transition démographique et du vieillissement de la population en mai 2025, réunissant les intervenants publics, privés, des seniors et les secrétaires généraux de tous les départements. Un plan du vieillissement 2040 va être établi afin d'aborder et de prévoir de manière coordonnée les enjeux sociétaux liés au vieillissement de la population.

L'organisation de ces travaux est assurée par le DCS. Il est prévu qu'à la fin de l'année, deux projets de loi soient présentés. Le premier concernera la reconnaissance et le soutien aux proches aidants, tandis que le second portera sur les responsabilités accrues des communes en matière de proximité et d'accompagnement des personnes âgées.

Parmi les propositions émises pendant les Assises figurait la création d'espaces de dialogue avec les aînés. Dans ce cadre, le Conseil des Anciens de Troinex, existant depuis trente-deux ans, a été cité comme exemple de structure pouvant servir de base de réflexion.

Travaux en cours et projets

La Présidente relève que toutes les personnes intéressées à participer à l'atelier informatique sont les bienvenues, les responsables de l'atelier étant toujours preneurs de nouvelles inscriptions. Elle indique également qu'une lettre de remerciements sera adressée au Président du Conseil municipal pour son accompagnement et son soutien.

La Présidente rappelle ensuite que des propositions de modification du règlement du Conseil des Anciens avaient été formulées à la fin de la précédente législature. Le dossier n'ayant pas pu être examiné dans les délais prévus par le CM, ce projet de modification du règlement sera repris sous cette législature avec des membres intéressés par le sujet.

S'agissant des projets à venir, la Présidente évoque la réactivation du groupe de travail consacré à la mobilité et à l'environnement. Elle rappelle également que les échanges budgétaires avec la Mairie constituent une tradition bien établie, bien que seul le Conseil Municipal soit habilité à voter le budget. Ces discussions permettent néanmoins de renforcer la coordination entre les projets du CdA et l'action administrative communale. La Présidente souligne enfin la volonté d'organiser des événements intergénérationnels et de relayer les problématiques ou demandes exprimées par les habitants, notamment lors des réunions publiques ou des apéritifs organisés par la Mairie. Les membres du CdA, présents sur le terrain, jouent ainsi un rôle d'intermédiaire en rapportant au Bureau ou en plénière les préoccupations et propositions recueillies, y compris leurs suggestions personnelles.

Discussion

M. G. Lavorel s'excuse pour son retard et adresse ses félicitations aux nouveaux élus du Conseil des Anciens. Il souligne l'importance du rôle du CdA, relevant que le Conseil Municipal et la Mairie souhaitent profiter de la sagesse et de la disponibilité de ses membres. Il précise que, de leur côté, les élus municipaux sont souvent très sollicités, ce qui peut constituer une difficulté pour assurer un suivi rapproché de certaines questions.

M. G. Lavorel se réjouit que la mission confiée au Conseil des Anciens soit menée avec rigueur et efficacité, rappelant que les « petits riens et les petits plus » ont une grande importance pour le Conseil Municipal et la Mairie. Le fait de pouvoir remonter des problèmes ponctuels ou des observations issues du terrain permet d'anticiper des situations récurrentes et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs communaux.

M. G. Lavorel exprime sa satisfaction quant au bon fonctionnement de l'atelier informatique, estimant qu'il répond à un réel besoin. Il rappelle que cette activité, bien que destinée aux aînés, dépasse parfois le cadre strict de l'âge, certaines personnes plus jeunes rencontrant également des difficultés face aux outils numériques. Il souligne que ces ateliers contribuent à maintenir le lien social et à éviter que certaines personnes ne se retrouvent isolées, faute de maîtrise des technologies actuelles.

Abordant ensuite la question de la Plateforme du Réseau Seniors de Genève, M. G. Lavorel insiste sur l'importance de ce relais pour la commune, notamment en matière d'information. M. G. Lavorel relève que la communication constitue une problématique majeure : bien que de nombreuses actions soient entreprises à Troinex, il demeure difficile de les faire connaître efficacement à la population. M. G. Lavorel rappelle qu'un important travail de refonte du site internet communal avait déjà été réalisé il y a cinq ans, et que des efforts continus sont déployés pour améliorer la diffusion des informations. Il conclut en estimant qu'un dialogue régulier entre la commune et le Conseil des Anciens sur ces questions est une excellente initiative.

M. G. Lavorel relève comme dit précédemment que plusieurs habitants ont exprimé l'idée qu'il n'était peut-être pas nécessaire de « doubler » des initiatives, la commune menant déjà de nombreux projets. Il souligne toutefois qu'il convient de rester vigilant à ne pas « lever le pied » de manière excessive, au risque de voir la dynamique communale s'affaiblir. Il précise qu'il n'est désormais plus en charge du dicastère des aînés, celui-ci relevant à présent de la compétence de M. G. Odier, tout en indiquant qu'il reste disponible en cas de besoin.

M. G. Odier indique qu'il dispose déjà de plusieurs idées qu'il souhaite soumettre au Conseil des Anciens. Il évoque notamment la mise en place de « promotions seniors », à l'image de celles organisées pour les jeunes à l'âge de 18 ans. L'objectif serait de créer un dispositif similaire pour les personnes atteignant 65 ans, afin de les encourager à s'investir dans la vie communale, notamment par le biais du Conseil des Anciens. Ce projet n'en est encore qu'à ses débuts, mais il souhaiterait réfléchir à la manière la plus adéquate de le mettre en œuvre.

Abordant ensuite la thématique de l'intergénérationnel, M. G. Odier mentionne un atelier récemment mis en place pour les jeunes de 18 à 25 ans, consacré aux questions fiscales et destiné à les aider dans leurs premières démarches administratives. Il estime qu'il serait pertinent de créer un lien entre cet atelier et le Conseil des Anciens, celui-ci pouvant servir de relais pour orienter d'autres personnes susceptibles d'être intéressées par de telles initiatives.

M. G. Odier précise enfin qu'il porte également d'autres projets à caractère plus sportif et se réjouit de pouvoir collaborer activement avec le Conseil des Anciens.

M. A. Moraga souligne que les thèmes et programmes évoqués sont essentiels, notamment les questions liées à l'isolement numérique et à la communication. Il relève que certaines personnes âgées ne connaissent pas les ressources existantes, ce qui limite leur accès à l'information. Il insiste sur la nécessité de ne pas s'adresser uniquement aux personnes déjà impliquées, mais également à celles qui sont isolées, afin de leur donner envie de franchir le pas. Il exprime son intérêt pour les activités menées par le Conseil des Anciens et se tient à disposition, à titre personnel et en tant que Président du Conseil municipal, estimant que le CdA représente une grande richesse pour la commune en raison de la diversité des axes qu'il couvre.

La Présidente invite ensuite les membres du Conseil des Anciens à partager librement leurs impressions et leurs observations.

S'agissant du règlement, M. J.-M. Siegrist se déclare disponible pour contribuer à la réflexion.

M. G. Lavorel rappelle que le troisième âge s'étend de 65 à 100 ans, ce qui correspond en réalité à trois générations dont les besoins diffèrent. Il souligne la difficulté de s'adresser à l'ensemble de ces publics en même temps et insiste sur l'importance de lutter contre l'isolement des aînés. Il précise que repérer les personnes isolées constitue un travail complexe qui nécessite de renforcer la collaboration entre les différents acteurs du réseau communal.

La Présidente se réjouit à cet égard que de nouveaux retraités aient rejoint le Conseil des Anciens, apportant ainsi un regard renouvelé et des expériences variées.

M. M. Emmert indique, en lien avec les questions de mobilité, qu'il pourrait potentiellement participer aux réflexions menées dans ce domaine.

La Présidente précise que des documents de travail ont déjà été élaborés sur ces thématiques. Elle félicite la Mairie pour l'organisation des ateliers dans le cadre du projet « Troinex 2030 », ainsi que pour les travaux relatifs à la Ferme de la culture, à la communication et à l'évaluation des politiques locales. Elle propose de transmettre les rapports correspondants aux membres du CdA, chaque projet ayant fait l'objet d'un suivi documenté. Elle invite également les membres à relire les procès-verbaux précédents afin d'en tirer les bases de travail du Conseil des Anciens.

M. P. Hess exprime le souhait qu'un suivi structuré soit mis en place pour l'ensemble de ces travaux, de manière à établir une planification claire et un agenda. Il insiste sur l'importance d'un cadre méthodique, fondé sur la modestie et l'expérience, et sur la désignation d'une interlocutrice référente, comme cela avait été fait pour la Ferme de la culture, afin de donner tout son sens à la collaboration avec le CdA.

M. G. Lavorel informe les nouveaux élus que les mécanismes politiques communaux sont relativement lents, les décisions devant passer par les commissions avant d'être rapportées et votées par le Conseil Municipal. Il précise ainsi qu'un délai de plusieurs semaines entre une proposition du CdA et une réponse des autorités est tout à fait normal, ces temporalités relevant du fonctionnement politique habituel.

La Présidente mentionne que M. G. Odier veillera à synchroniser les travaux en cours. Elle rapporte qu'à l'occasion d'un événement avec Troinextra, une conseillère municipale s'était félicitée du succès de la Ferme de la culture et du travail d'audition réalisé. La Présidente rappelle que, si le Conseil des Anciens n'est pas une autorité décisionnelle, l'administration ne doit pas oublier qu'il peut être entendu en tant qu'organe consultatif, notamment par l'audition d'un de ses membres pour relayer les doléances et observations du terrain. Elle souligne que, bien que la Ferme de la culture ait connu un beau succès, il est parfois difficile pour le CdA de se situer par rapport à l'agenda des commissions municipales, dont les travaux ne sont pas toujours connus. La Présidente insiste sur la nécessité de désigner un « porteur du souci » afin d'assurer la transmission entre les deux entités, rappelant qu'il serait contre-productif d'avoir à solliciter une présence à chaque séance du Conseil Municipal. Elle indique avoir appris que deux commissions travaillaient actuellement sur la Ferme de la culture et s'interroge sur la manière dont le CdA pourrait être entendu dans ce genre de cadre, rappelant que ses membres sont avant tout des personnes engagées, réfléchies et disposant de temps à consacrer à la commune.

Mme J. Magnenat ajoute, s'agissant des questions d'âge, que certaines problématiques concernent également des personnes plus jeunes, parfois dès 50 ou 60 ans, qui ne se sentent pas encore concernées mais peuvent néanmoins être touchées par les mêmes difficultés.

6. Divers

La Présidente répond à la question de l'inclusion des « viennent-ensuite ». Elle rappelle que, par le passé, le Bureau avait décidé d'en intégrer un ou deux au sein de ses séances, sans droit de vote, afin qu'ils puissent se familiariser avec les discussions et le fonctionnement du Conseil des Anciens. Elle précise que cette pratique pourrait être réitérée au cours de la nouvelle législature et qu'elle fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine séance du Bureau.

La séance est levée à 10h48.